

Séance Budgétaire du 7 février 1963.

Le sept février mil neuf cent soixante trois, quinze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary Gruet, Maire.

Présents : M^r Allary, Fenet, Viollet, Philippéan, Faure, Bordenau, de Surenain, Demouailles.

Absents : M^r Lhoumier, Magière

Budget Primitif 1963 :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget-Primitif 1963 qui se monte, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 31.300 francs.

Indemnité de fonctions au Maire et à l'adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter l'indemnité annuelle au Maire et à l'adjoint, de 800 francs à 900 francs à partir du 1^{er} janvier 1963.

Salaires du gérant de la Cabine téléphonique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le salaire annuel du gérant de la cabine téléphonique, de 350 francs à 400 francs à partir du 1^{er} janvier 1963.

Salaires de la secrétaire de mairie.

Le salaire ^{municipal} de la secrétaire de mairie est porté de 130 francs à 150 francs à partir du 1^{er} janvier 1963.

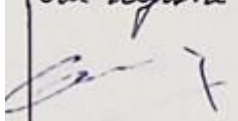

Salaires de la balayeuse des classes.

Le salaire horaire de la balayeuse des classes est porté de 1,20 à 1,50 à partir du 1^{er} janvier 1963.

Subvention à la Chambre des Médecins et pour la vaccination antioxytante.

Le Conseil vote une subvention de 28 francs à la Chambre des Médecins de la Charente et une subvention de 152 francs pour venir en aide aux agriculteurs et éleveurs de la commune en vue de la vaccination antioxytante.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

 Fauré
Muller


Fauré
Thellier
Demorcuil